EFA « La petite école dans la prairie »

Section fondamentale

Avenue Paul Stroobant, 72 B – 1180 Uccle

Tél.: 02/374.95.52 Fax: 02.374.56.20 fondamental@aru1.be www.la-petite-ecole.be

Twitter et Facebook



Uccle, le 10 septembre 2021

Chers parents des classes MGE, MGF

Voici l'horaire des séances de natation du mercredi.

Dès *le mercredi 29 septembre*, votre enfant ira à la piscine Longchamp.

Équipement : dans un sac en toile marqué au nom de l'enfant :

- maillot (short interdit),
- bonnet vert (couleur obligatoire) (pas de possibilité d'en acheter à l'école)
- essuie de toilette.
- prévoir un bonnet (capuchon) pour la sortie.

Voici l'horaire des 24 séances, sous réserve de changement en fonction des imprévus :

Septembre 2021	29
Octobre 2021	6-13-20-27
Novembre 2021	10-17-24
Décembre 2021	Pas de séance
Janvier 2022	Pas de séance
Février 2022	2-9-16-23
Mars 2022	9-16-23-30
Avril 2022	20-27
Mai 2022	4-11-18-25
Juin 2022	1-8

Le cours de natation est obligatoire, il fait partie du projet d'établissement. Aucun enfant ne fréquentera une autre classe durant le cours de natation.

Le prix de **129** € comprend l'entrée à la piscine et les déplacements en bus. Le défraiement des moniteurs brevetés est offert par l'école.

<u>Il s'agit d'un prix forfaitaire, indivisible et non remboursable, payable en 3</u> mensualités, à savoir :

Date(s) de paiement MGE / MGF pour le 20 septembre (annuel : 129€) ou en 3 mensualités de 43€ (20 septembre, 20 octobre et 20 novembre).

sur le compte : BE80 0682 4784 9777

en communication : « natation + nom de l'enfant + classe »

Les élèves apprennent réellement à nager. En fin d'année scolaire, une attestation leur sera fournie.

Les enseignantes et moi-même, nous nous tenons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires.

En vous remerciant pour votre confiance.

Christian De Weerdt, directeur de la section fondamentale

EFA « La petite école dans la prairie »

Section fondamentale

Avenue Paul Stroobant, 72 B – 1180 Uccle Fax: 02.374.56.20

Tél.: 02/374.95.52 fondamental@aru1.be www.la-petite-ecole.be

Twitter et Facebook



Uccle, le 10 septembre 2021

Concerne les élèves de P1 et P5

Chers parents,

A partir du mardi 1^{er} février 2022, votre enfant se rendra à la piscine Longchamp.

Équipement : dans un sac en toile marqué au nom de l'enfant :

- maillot (short interdit),
- bonnet vert couleur obligatoire (pas de possibilité d'en acheter à l'école)
- essuie de toilette.
- prévoir un bonnet (capuchon) pour la sortie.

Voici l'horaire des 14 séances, sous réserve, de changement en fonction des imprévus :

Février 2022 – les mardis après-midi : 1-8-15-22

Mars 2022 – les mardis après-midi : 8-15-22-29

Avril 2022 – les mardis après-midi: 19-26

Mai 2022 – les mardis après-midi : 3-10-17-24

Le cours de natation est obligatoire.

Le prix de 78 € comprend l'entrée à la piscine et les déplacements en bus. Le défraiement des moniteurs brevetés est offert par l'école.

Il s'agit d'un prix forfaitaire, indivisible et non remboursable.

Merci de payer ce montant pour le 14 janvier 2022 (paiement en une fois) OU 2 X **39€ (les 15/12 et 15/01)** au plus tard sur le compte :

BE80 0682 4784 9777

en communication : « natation + nom de l'enfant + classe »

Les élèves dispensés par certificat médical iront à la piscine et resteront auprès des enseignants. Les autres : oubli de leurs affaires, pas de motif, accompagneront à la piscine et recevront un travail.

Attention: pas d'objet de valeur (bijoux, boucles d'oreilles, montre, ...). Les enseignants ne seront pas responsables en cas de perte ou d'oubli.

Les titulaires et moi-même, nous nous tenons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires.

En vous remerciant pour votre confiance.

EFA « La petite école dans la prairie »

Section fondamentale

Avenue Paul Stroobant, 72 B – 1180 Uccle

Tél.: 02/374.95.52

Fax: 02.374.56.20

fondamental@aru1.be
Twitter et Facebook

www.la-petite-ecole.be



Uccle, le 10 septembre 2021

Concerne les élèves de P2 et P6

Chers parents,

A partir du mardi 5 octobre, votre enfant se rendra à la piscine Longchamp.

Équipement : dans un sac en toile marqué au nom de l'enfant :

- maillot (short interdit).
- <u>bonnet vert (couleur obligatoire)</u> (pas de possibilité d'en acheter à l'école)
- essuie de toilette.
- prévoir un bonnet (capuchon) pour la sortie.

Voici l'horaire des 14 séances, sous réserve, de changement en fonction des imprévus :

Octobre 2021 - les mardis après-midi : 5-12-19-26 Novembre 2021 - les mardis après-midi : 9-16-23-30 Décembre 2021 - les mardis après-midi : 7-14-21

Janvier 2022 - les mardis après-midi : 11-18-25

Le cours de natation est obligatoire.

Le prix de 78 € comprend l'entrée à la piscine et les déplacements en bus. Le défraiement des moniteurs brevetés est offert par l'école.

Il s'agit d'un prix forfaitaire, indivisible et non remboursable.

Merci de payer ce montant pour le 22 septembre 2021 (paiement en une fois) OU 2 X 39€ (les 22/9 et 22/10) au plus tard sur le compte :

BE80 0682 4784 9777

en communication : « natation + nom de l'enfant + classe »

Les élèves dispensés par certificat médical iront à la piscine et resteront auprès des enseignants. Les autres : oubli de leurs affaires, pas de motif, accompagneront à la piscine et recevront un travail.

<u>Attention</u>: pas d'objet de valeur (bijoux, boucles d'oreilles, montre, ...). Les enseignants ne seront pas responsables en cas de perte ou d'oubli.

Les titulaires et moi-même, nous nous tenons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires.

En vous remerciant pour votre confiance.

Christian De Weerdt, directeur de la section fondamentale

EFA « La petite école dans la prairie »

Section fondamentale

Avenue Paul Stroobant, 72 B – 1180 Uccle

Tél.: 02/374.95.52 fondamental@aru1.be

Fax: 02.374.56.20 www.la-petite-ecole.be

Twitter et Facebook



Uccle, le 10 septembre 2021

Concerne les élèves de P3

Chers parents,

A partir du lundi 31 janvier 2022, votre enfant se rendra à la piscine Longchamp.

Équipement : dans un sac en toile marqué au nom de l'enfant :

- maillot (short interdit)
- bonnet vert couleur obligatoire (pas de possibilité d'en acheter à l'école)
- essuie de toilette
- prévoir un bonnet (capuchon) pour la sortie

Voici l'horaire des 14 séances, sous réserve, de changement en fonction des imprévus :

Janvier 2022 - les lundis après-midi : 31

Février 2022 - les lundis après-midi : 7-14-21

Mars 2022 - les lundis après-midi : 7-14-21-28

Avril 2022 - les lundis après-midi : 25

Mai 2022 - les lundis après-midi: 2-9-16-23-30

Le cours de natation est obligatoire.

Le prix de 78 € comprend l'entrée à la piscine et les déplacements en bus. Le défraiement des moniteurs brevetés est offert par l'école.

Il s'agit d'un prix forfaitaire, indivisible et non remboursable.

Merci de payer ce montant pour le 18 janvier 2021 (paiement en une fois) OU 2 X 39€ (les 18/01 et 18/02) au plus tard sur le compte :

BE80 0682 4784 9777

en communication : « natation + nom de l'enfant + classe »

Les élèves dispensés par certificat médical iront à la piscine et resteront auprès des enseignants. Les autres : oubli de leurs affaires, pas de motif, accompagneront à la piscine et recevront un travail.

<u>Attention</u>: pas d'objet de valeur (bijoux, boucles d'oreilles, montre, ...). Les enseignants ne seront pas responsables en cas de perte ou d'oubli.

Les titulaires et moi-même, nous nous tenons à votre disposition si vous désirez des renseignements complémentaires.

En vous remerciant pour votre confiance.

Christian De Weerdt, directeur de la section fondamentale